



Expertise projet important

- En cas d'introduction de nouvelles technologies ou de projet important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail, le CSE peut faire appel à un expert habilité.
- Une réorganisation, un déménagement, une fusion/acquisition, un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) entrent par exemple dans le cadre de la consultation du CSE pour projet important.

NOS ENGAGEMENTS

- **Écoute**
- **Proximité**
- **Disponibilité**
- **Déontologie**
- **Pédagogie**

RECOURIR À UNE EXPERTISE PROJET IMPORTANT

L'expertise consiste à évaluer les conséquences d'un projet modifiant l'organisation du travail sur les conditions de travail, ainsi que leurs effets psychosociaux sur les salariés les plus exposés.

L'expertise analyse notamment l'impact des réorganisations sur la pénibilité et les conditions de travail, la pérennité de l'entreprise et de l'emploi, ainsi que sur la sécurité des salariés.

Financement pris en charge à 80 %
par l'employeur et **20 %** par le CSE.

Les expertises PSE sont prises en charge
à **100 %** par l'employeur.

Cas particulier : si le comité n'a pas les moyens de financer une expertise sur son budget de fonctionnement, l'employeur devra la prendre en charge. Pour cela, deux conditions cumulatives s'imposent au CSE :

- ne pas avoir effectué de transfert de son budget de fonctionnement vers son budget ASC au cours des 3 années précédant l'expertise ;
- ne plus effectuer de transfert de son budget de fonctionnement vers son budget ASC au cours des 3 années suivant l'expertise.

Expertise projet important

L'EXPERTISE VOUS PERMET DE

- **Comprendre** les impacts d'un nouveau projet sur l'organisation du travail, la santé et sécurité des salariés et pouvoir agir
- **Savoir** mieux négocier
- **Rendre** un avis éclairé lors de toute consultation
- **Anticiper** et être plus vigilant aux situations de stress par exemple, souvent en recrudescence pendant ces périodes

AGIR À VOS CÔTÉS

Technologia vous accompagne pour évaluer les impacts éventuels d'un changement sur les conditions de travail, de santé et de sécurité des salariés grâce à des équipes pluridisciplinaires : ergonomes, sociologues, experts RH, psychologues du travail, architectes, juristes...



**N'hésitez pas à contacter
un de nos experts
au 01 40 22 93 63**